



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
28 novembre 2025  
Français  
Original : anglais

## Seizième session

Genève  
20-23 octobre 2025

## Séance plénière en présence du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

### Réunion de haut niveau

#### Résumé établi par le secrétariat de la CNUCED

1. À l'ouverture de la réunion de haut niveau, la Secrétaire générale de la CNUCED a rappelé que la CNUCED avait été créée à Genève plus de soixante ans auparavant dans le but de faire des principes des Nations Unies une réalité pour les pays en développement désireux de s'intégrer dans l'économie mondiale. La mission de la CNUCED gardait toute sa pertinence, en cette période d'incertitude commerciale, d'endettement élevé et de fragmentation croissante du monde. Par ses activités, la CNUCED aidait à instaurer une prévisibilité propre à garantir la stabilité et la prospérité, en permettant de conjuguer l'investissement à long terme, la transformation structurelle effective de l'économie et les mesures de développement. Par exemple, la CNUCED avait beaucoup contribué aux travaux du Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière, créé en mars 2022 et présidé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ; lequel avait mis au jour les défaillances du système avant qu'elles ne fassent la une des journaux.

2. À la seizième session de la Conférence, le Secrétaire général de l'ONU a dit que le développement exigeait une action réfléchie et devait permettre aux pays en développement d'accéder à la justice pour le commerce et grâce au commerce. Cependant, le commerce ne suffisait pas. Il fallait aussi des institutions qui définissent des politiques, des dispositions et des règles du jeu équitables ; il fallait des financements, des investissements et des technologies qui puissent aider tous les pays à participer à l'économie mondiale et à prospérer et soient au service des populations. Depuis des décennies, la CNUCED avait beaucoup fait pour rendre le système commercial mondial plus juste. Par exemple, elle avait créé la catégorie des pays les moins avancés, adopté les principes et les objectifs d'un nouvel ordre économique international et établi le Fonds commun pour les produits de base. Elle continuait de s'employer à lutter contre les inégalités économiques mondiales et à proposer des solutions concrètes, et demandait de longue date que l'architecture financière internationale soit réformée. Pourtant, les pays en développement restaient lésés. Certains des pays les moins avancés étaient assujettis à des droits de douane d'un taux exorbitant de 40 %, alors qu'ils représentaient à peine 1 % des échanges commerciaux mondiaux. En conséquence, quatre objectifs prioritaires se dégageaient.

3. Premièrement, il fallait établir un système mondial de commerce et d'investissement équitable, fondé sur le Pacte pour l'avenir et favorable à une croissance tirée par les exportations, au traitement spécial et différencié des pays en développement et à une réforme de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il fallait que les pays en développement



soient capables de s'affranchir de leur dépendance à l'égard des produits de base et tirent parti de la croissance spectaculaire du secteur des services.

4. Deuxièmement, il fallait reconSIDérer le financement du développement. Aujourd'hui, 3,4 milliards de personnes vivaient dans des pays qui dépensaient plus pour le service de la dette que pour la santé ou l'éducation. À la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'était tenue à Séville, un consensus avait été trouvé. Il fallait maintenant agir pour augmenter les apports de capitaux aux pays en développement, tripler la capacité de prêt des banques multilatérales de développement, mobiliser des fonds privés et alléger le fardeau de la dette.

5. Troisièmement, il fallait reconnaître l'importance de la technologie et de l'inclusion numérique. Le Secrétaire général de l'ONU a demandé instamment aux délégations de progresser dans l'application du Pacte numérique mondial afin que le fossé numérique soit réduit et de faire en sorte que les technologies d'avant-garde, y compris l'intelligence artificielle et la chaîne de blocs, soient accessibles pour tous les pays, et non réservées à quelques pays riches.

6. Enfin, le Secrétaire général de l'ONU a insisté sur la nécessité de concilier les objectifs commerciaux et les objectifs climatiques. Il a engagé les pays à tenir compte des politiques commerciales dans leurs programmes climatiques et à consacrer 1 300 milliards de dollars chaque année jusqu'en 2035 au financement de l'action climatique dans les pays en développement. Il a rappelé l'existence du Groupe chargé de la question des minéraux critiques pour la transition énergétique, qu'il avait créé et qui devait s'assurer que l'extraction des ressources profite aux communautés locales.

7. Des déclarations ont été faites par les représentants des États et des organisations ci-après, en qualité de coordonnateurs des groupes de négociation : Pérou (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (au nom du groupe JUSSCANNZ) ; Fédération de Russie (au nom de l'Union économique eurasiatique).

8. Le premier intervenant a rappelé que la crise mondiale actuelle était multidimensionnelle, étant causée à la fois par des tensions géopolitiques, les changements climatiques et les fossés technologiques, et a indiqué qu'elle avait aggravé les inégalités et limité l'accès au financement. Les pays en développement étaient les plus touchés. La CNUCED jouait un rôle central dans le suivi de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable, par les services d'analyse et de coopération technique qu'elle fournissait et le dialogue multilatéral qu'elle favorisait selon une approche axée sur le développement. S'exprimant au nom d'un groupe régional, le premier intervenant a invité à une réforme de l'architecture financière internationale pour un financement équitable, prévisible et inconditionnel et a mis en garde contre l'apparition de nouvelles formes de protectionnisme sous le couvert de politiques climatiques. La CNUCED devait poursuivre son action, essentielle sur le plan technique et politique, en vue de faire progresser la transformation structurelle et le développement, par une industrialisation durable, la réduction de la pauvreté et l'intégration équitable de tous les pays dans l'économie mondiale.

9. Une intervenante a réaffirmé que le multilatéralisme et la tenue d'un dialogue ouvert et constructif étaient plus que jamais nécessaires. Elle a indiqué que le groupe régional qu'elle représentait était fermement résolu à promouvoir le multilatéralisme et un ordre international fondé sur des règles, ayant l'ONU en son centre, et soutenait la CNUCED dans sa mission de jeter des ponts ainsi que le projet de réforme du Secrétaire général de l'ONU. Elle a ajouté que, dans le cadre de l'initiative Global Gateway, le groupe régional qu'elle représentait s'efforçait d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, conformément à l'Accord de Paris et aux travaux des organismes des Nations Unies.

10. Un intervenant a présenté le commerce comme un puissant moyen de réduire la pauvreté, d'asseoir le développement et de parvenir à une prospérité partagée. Il en a donné pour preuve qu'une augmentation de 1 dollar de la valeur des échanges commerciaux entraînait une augmentation de 1,44 dollar du produit intérieur brut. S'exprimant au nom d'un groupe régional, il a invité à une redynamisation du système commercial multilatéral, ce qui

---

supposerait de réformer l'OMC pour la mettre au service de tous, avec l'appui d'une CNUCED dynamique et moderne.

11. Le dernier intervenant a affirmé que la CNUCED restait l'une des plus importantes entités du système des Nations Unies dans le domaines du commerce et du développement. Il a insisté sur l'intérêt d'un commerce multilatéral ouvert, équitable et non discriminatoire, et indiqué que, pour le groupe régional qu'il représentait, l'intégration régionale contribuait au développement durable, en diversifiant le commerce, en amortissant les chocs extérieurs et en renforçant la coopération. Il a souligné qu'il fallait faire un usage prudent des ressources intérieures et protéger l'environnement. Il a dit espérer que le document final de la seizième session de la Conférence aiderait grandement à renforcer la CNUCED en tant qu'espace d'analyse et d'échanges productifs entre experts, et à mettre en œuvre des programmes et des initiatives de nature à faciliter la coopération mondiale.

---